



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION ASSEZ FAIBLE

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur dix est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est inférieure à celle observée pour le secteur.

Une part très réduite d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont moins formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés¹

			Ompl
Nombre d'entreprises	23 231	84 456	107 488
Effectif (ETP)	46 167	298 387	394 714

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	5,14 %	1,51 %	7,58 %	0,39 %	7,48 %	2,37 %	7,94 %	0,64 %
	1,22 %	0,41 %	19,09 %	0,35 %	3,70 %	1,32 %	21,35 %	1,03 %
Ompl	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

Secteur santé

Branche professionnelle

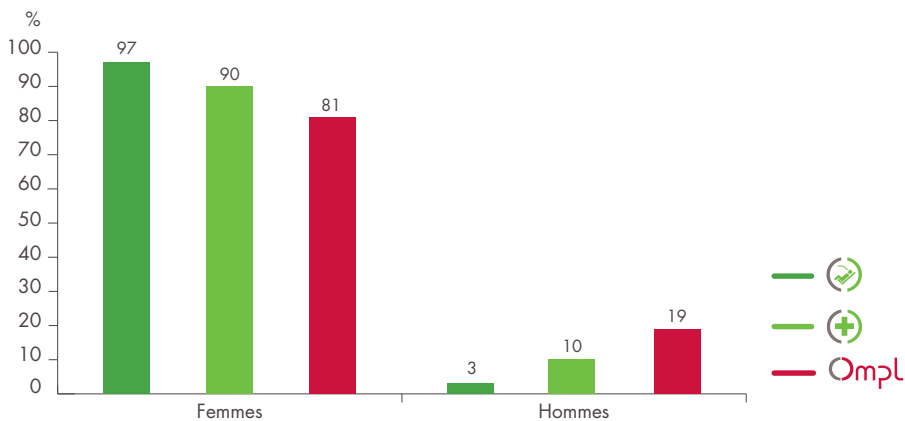
Cabinets dentaires



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 97 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sien de la branche (96 %).

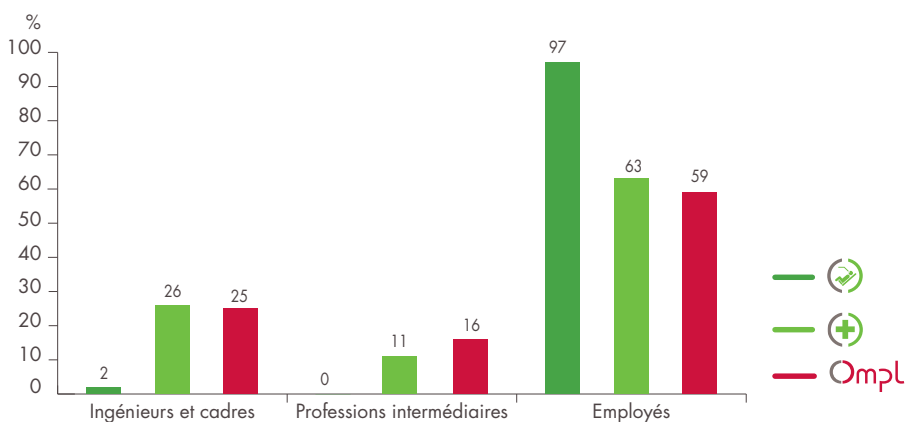
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (97 % des formés et 88 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

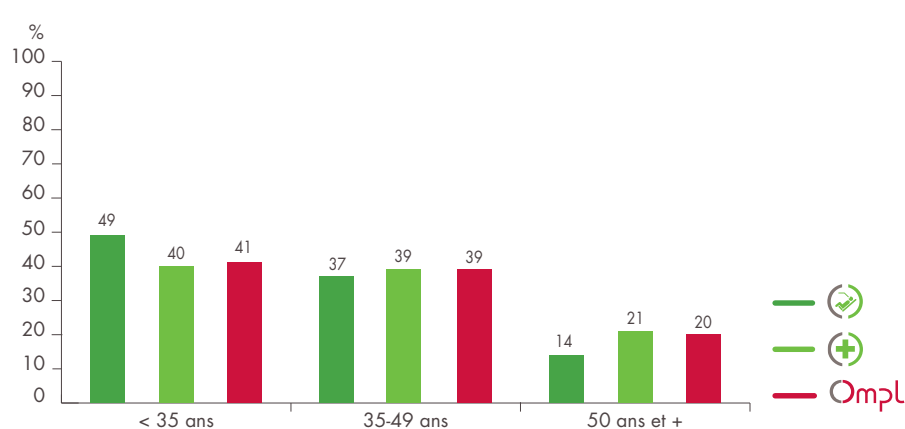
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 49 % des formés contre 31 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 86 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 97 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 14 % des stagiaires contre 3 % des salariés.



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

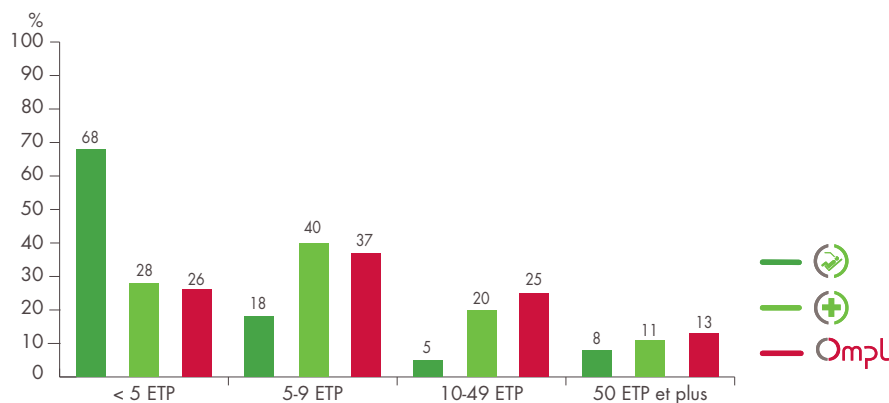
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 33 % des stagiaires contre 39 % des salariés.



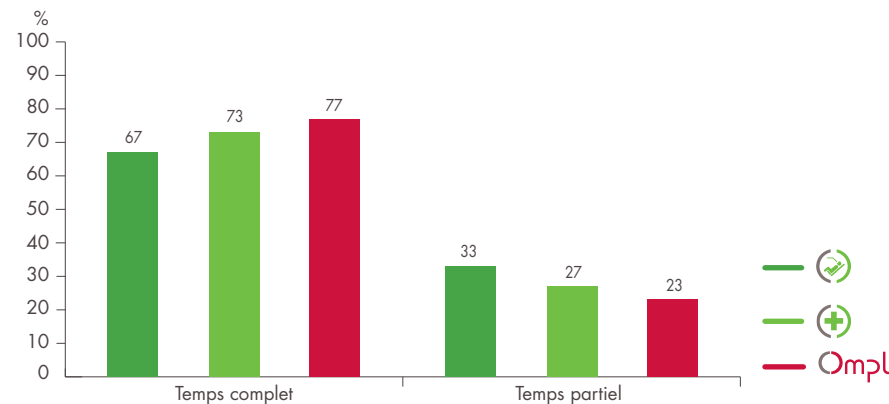
DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Le taux d'accès au plan de formation varie de manière notable d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Bretagne (11 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (2 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	5,02 %	1,19 %	7,67 %	0,40 %
Bourgogne-Franche-Comté	2,61 %	2,31 %	9,84 %	0,06 %
Bretagne	2,72 %	1,15 %	11,02 %	0,47 %
Centre-Val de Loire	3,56 %	1,60 %	7,85 %	0,15 %
Corse	2,13 %	4,26 %	2,13 %	0,00 %
Grand Est	3,37 %	1,09 %	7,97 %	0,30 %
Hauts-de-France	3,30 %	1,67 %	6,24 %	0,47 %
Île-de-France	10,48 %	1,29 %	6,10 %	0,41 %
Normandie	3,06 %	2,10 %	6,06 %	0,32 %
Nouvelle-Aquitaine	4,17 %	1,59 %	9,11 %	0,40 %
Occitanie	4,70 %	1,43 %	6,47 %	0,23 %
Pays de la Loire	3,81 %	2,18 %	9,55 %	0,59 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,23 %	1,83 %	7,59 %	0,65 %
Ensemble	5,14 %	1,51 %	7,58 %	0,39 %